

Réponse de « Les Républicains »

1. Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

Force est de constater un déséquilibre indéniable dans la représentativité patronale, en faveur des grandes entreprises. En effet, dans les négociations avec les syndicats de salariés, les représentants des grandes entreprises bénéficient d'une sur-représentativité du fait des modalités de calcul du poids des organisations patronales (déterminé en tenant compte à 70% du nombre de salariés et à 30% du nombre d'entreprises adhérentes). Nous sommes d'accord qu'il n'est pas normal que le nombre de représentants des TPE-PME soit en conséquence si faible, alors même que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés. Nous serions donc favorables à une révision de ces règles et à l'octroi d'un droit d'opposition pour les organisations représentant plus de 50% des entreprises adhérentes.

2. **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

Chez Les Républicains, nous pensons qu'il est nécessaire de **continuer de développer l'apprentissage**. Pour cela, nous pensons qu'une réforme du financement de l'apprentissage doit être menée pour favoriser le recours à l'apprentissage et l'augmentation du nombre de places en apprentissage. En effet, l'aide exceptionnelle au recrutement des alternants, initialement prévue dans le cadre du Plan 1 Jeune 1 Solution, **a déjà été pérennisée** pour tous les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024, quel que soit le niveau de formation de l'apprenti et pour toutes les entreprises. **Il ne s'agit toutefois pas d'une solution pérenne, à même d'assurer la soutenabilité à long terme du financement de l'apprentissage et l'accroissement du nombre de places**. Seule une véritable réforme structurelle du financement de l'apprentissage pourra, selon nous, contribuer à augmenter le nombre de places en apprentissage.

Le plan d'économies budgétaires **annoncées par le gouvernement en février 2024 va faire baisser les financements dédiés à l'apprentissage, tandis que le coût de l'apprentissage (du fait notamment des exigences qualitatives) augmente**. En effet, en 2023, d'après une étude réalisée par la Banque des Territoires¹, le financement moyen au titre des coûts pédagogiques s'élève à 7 700 euros alors que, selon France Compétences, le coût unitaire moyen par apprenti s'élevait en 2022 à 9 967 euros, soit un financement inférieur au coût moyen de formation d'un élève ou d'un étudiant. Or, nous estimons que **tout travail sur la qualité de l'offre de formation doit impérativement se coupler d'une réflexion sur le financement du modèle**. Chez Les Républicains, nous serions favorables à la combinaison d'un socle de financement (qui serait assumé par l'Etat) avec un financement complémentaire (assuré par les régions). Ce financement complémentaire permettrait de prendre en compte les spécificités des formations, des territoires et des publics. Nous ne sommes par ailleurs pas opposés à ce qu'une réflexion soit menée autour du niveau de contribution des entreprises (pour les entreprises de plus de 50 salariés par exemple), voire d'un reste à charge pour les familles. Par ailleurs, il importe de lutter contre l'opacité du financement des centres de formation des apprentis (CFA) en évitant tout effet d'aubaine et en garantissant une plus grande transparence des financements.

3. Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?

On observe depuis la crise sanitaire une difficulté majeure des entreprises – et tout particulièrement des TPE-PME - pour répondre à leurs besoins de recrutement. Le **Plan d'investissement dans les Compétences (PIC)**, ou encore le **Plan 1 Jeune 1 Solution**, ont précisément eu pour objectif de faire accéder le public le plus vulnérable à la formation professionnelle et à l'apprentissage, tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises. Nous pensons que cet effort doit être poursuivi et que les entreprises doivent être accompagnées dans leur politique de formation. Nous nous engageons pour cela à maintenir ou augmenter l'enveloppe versée aux OPCO. Plusieurs leviers peuvent aussi être mobilisés pour renforcer l'accompagnement des entreprises :

- **Déployer une politique de proximité et d'accompagnement des entreprises** lorsqu'elles sont confrontées à des **enjeux d'ajustements à la fois en termes de compétences et de localisation**. La réponse aux besoins de compétences se trouve indissociable d'un travail territorialisé de distribution des demandes de travail et des réserves de main-d'œuvre.
- Améliorer **la remontée des besoins des entreprises**, dont la connaissance est cruciale pour fournir des formations évolutives adaptées, en facilitant et en rendant plus réguliers les diagnostics des besoins mais aussi en rendant davantage partenarial le travail sur ces questions (en impliquant notamment les CFA et les organismes de formation).
- **Déployer une politique d'incitation au recours à l'apprentissage en insistant sur les retombées positives pour les entreprises, a fortiori celles dont les métiers sont en tension**.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. **Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?**

*Le coût du travail est en effet un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. Nous nous engageons donc à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales, mais souhaitons aussi aller plus loin. **Nous souhaitons en effet une véritable révolution économique qui réhabilite la liberté d'entreprendre.** Tout notre projet visera à replacer les entrepreneurs, et notamment les TPE et PME, qui sont les seuls véritables créateurs d'emplois, au cœur de nos objectifs. Il faut pour cela un véritable choc de liberté et de compétitivité dans notre pays pour favoriser la création de richesses, qui passe notamment par la baisse des impôts de production. **Nous souhaitons pour cela libérer le pouvoir de produire** pour les entreprises en baissant les impôts de production (à hauteur de **10 Mds d'euros, via la suppression de la CVAE (4 Mds) et la suppression du forfait social (6 Mds)**). Nous souhaitons en effet baisser les impôts de production et les cotisations sociales qui grèvent la compétitivité de nos entreprises. Nos entreprises ont un boulet au pied par rapport à leurs concurrentes européennes et mondiales. Nous voulons aussi simplifier les normes existantes.*

- 5.** L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...) ?**

Chez Les Républicains, nous sommes convaincus qu'il est possible de diminuer les prélèvements obligatoires tout en réduisant le déficit public par une maîtrise des dépenses, notamment sociales, et une amélioration de leur efficacité. En effet, selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les dépenses sociales représentaient, en 2022, 31,6 % de notre produit intérieur brut (PIB) contre 21,1 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ces dépenses couvrent l'ensemble des prestations sociales publiques : vieillesse, invalidité, santé, famille, chômage, logement, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, etc. En comparaison, ces dépenses sociales sont relativement moindres chez nos voisins : qu'il s'agisse de l'Italie (30,1 % du PIB), de l'Espagne (28,1 % du PIB) ou de la Belgique (29 % du PIB), mais aussi dans des pays internationalement reconnus pour leurs modèles sociaux de redistribution comme la Finlande (29 % du PIB) ou le Danemark (26,2 % du PIB). Pour contribuer au redressement des comptes de la sécurité sociale, nous sommes favorables à :

- ***L'allongement du délai de carence des arrêts de travail ;***
- ***L'ajout d'une part de capitalisation au modèle actuel de retraites par répartition pour améliorer le pouvoir d'achat des Français. La retraite par répartition, c'est 14,4 % du PIB contre 12,9 % en moyenne consacrés aux retraites dans l'Union européenne. Cette idée avait déjà été défendue par Philippe Séguin en 1999. Il ne s'agit pas de mettre fin au système de retraite par répartition mais d'empêcher qu'il ne disparaisse. Certaines études montrent que le meilleur système est celui d'un mixte entre la répartition et la capitalisation. Les fonds placés dans le cadre de la capitalisation avec la garantie de l'État seraient fléchés vers les entreprises françaises de façon à financer la réindustrialisation de notre pays.***

6. L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

Chez Les Républicains, nous sommes favorables à **une nouvelle réforme de l'indemnisation du chômage** de façon à développer les incitations au travail et à accélérer le désendettement de l'Unédic qui est encore extrêmement important. Cette réforme pourrait prendre la forme :

- **(1) d'une augmentation de la durée minimale d'emploi** pour prétendre à une indemnisation qui pourrait passer de 6 mois travaillés au cours des 24 derniers mois ou au cours des 36 derniers mois pour les salariés de 53 ans et plus à 9 mois travaillés dans un premier temps voire à 12 mois travaillés dans un second temps (nous alignerons ainsi notre régime d'indemnisation du chômage sur nos voisins allemands : la durée minimale d'emploi est de 12 mois en Allemagne au cours des 30 derniers mois ; elle est de 12 mois au cours des 2 dernières années en Suisse⁵⁴) ;
- **(2) d'une réduction de la durée d'indemnisation** qui va de 6 à 36 mois à l'heure actuelle de 6 à seulement 24 mois (nous alignerons de cette manière notre régime sur celui de nos voisins allemands et néerlandais : cette durée est seulement de 6 à 24 mois en Allemagne et de 3 à 24 mois aux Pays-Bas).

Toute réforme serait bien sûr précédée d'une concertation avec les partenaires sociaux, ceux-ci ayant en effet un rôle de négociateur et de gestionnaire essentiel au sein du régime d'assurance chômage. Dans notre contre-budget, présenté en octobre 2023, nous avons chiffré les économies générées par cette réforme de l'indemnisation du chômage à hauteur de 6 milliards d'euros.

7. De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

Nous reconnaissons le rôle de négociation et de gestion des partenaires sociaux dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO et **nous nous engageons à respecter leur rôle et prérogatives, tout comme nous nous engageons à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants.**

8. Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

*Nous nous engageons à respecter les accords issus des négociations paritaires, sauf lorsque lesdits accords mettent en péril la soutenabilité de nos finances publiques. A titre d'exemple, nous nous sommes particulièrement indignés, chez Les Républicains, de l'accord sur la fin de carrière à la SNCF, signé entre la direction de la SNCF et les quatre syndicats représentatifs : CGT-Cheminots, l'Unsa-Ferroviaire, la CFDT-Cheminots et Sud-Rail. L'accord, qui prévoit une amélioration significative du dispositif de retraite anticipée pour tous les cheminots, devrait représenter un **coût supplémentaire de 300 millions d'euros annuel**, selon les estimations de la fondation IFRAP. Nous dénonçons le pouvoir de nuisance dont disposent certains syndicats et le contournement scandaleux de la réforme des retraites obtenu par cet accord.*

9. Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

La folie bruxelloise des normes doit cesser de toute urgence tant elle est nuit à nos entreprises. Nous voulons libérer nos entreprises étouffées par le poids des normes. Nous souhaitons donc imposer le principe du “one in two out”, à chaque nouvelle norme, deux doivent être supprimées, ainsi qu’une prise en compte réelle et obligatoire des études d’impact et l’évaluation de la législation existante avant l’édiction d’une nouvelle norme. **Enfin, nous proposons de rendre obligatoire un « test PME européen » pour s’assurer que les PME de chaque Etat membre peuvent faire face aux répercussions réglementaires directes et/ou indirectes.** Il faut inscrire dans le droit de l’Union européenne un principe de non-régression économique et un principe d’innovation. Aucune mesure ne pourra être prise si elle porte atteinte à la prospérité économique européenne. Un plus grand soin doit être apporté par la Commission européenne aux études d’impact. Nous proposons la prise en compte obligatoire des études d’impacts, notamment dans leur volet économique et social, pour tout projet de texte de la Commission européenne.

Au niveau national c’est le sens de la démarche des sénateurs Les Républicains qui ont fait adopter une proposition de loi visant à rendre obligatoires les « tests PME ». Cette proposition de loi crée un Haut Conseil à la simplification pour les entreprises, chargé notamment de rendre des avis sur les projets de loi, assortis de leur étude d’impact, ayant un impact technique, administratif ou financier sur les entreprises. La logique est simple : tester, auprès de panels constitués d’entreprises de différentes tailles, les normes que l’État envisage d’adopter afin de proportionner le coût qu’elles entraînent par rapport au bénéfice attendu. La Commission européenne a commencé à le faire, il faut poursuivre et systématiser cet effort. Cette mission pourra être dévolue

10. L’U2P considère que **l’accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d’être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l’allotissement, seuil déterminant l’obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d’appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

Nous nous engageons à soutenir concrètement les TPE-PME dans leur accès à la commande publique. Ce doit bien sûr être le cas au niveau territorial et national, mais aussi à l'échelle européenne. Au niveau européen, nous voulons en effet mettre en place un plan « made in Europe 2030 », pour relocaliser la production en Europe et réindustrialiser notre continent. Nous devons pour cela lever le tabou de la « préférence européenne » dans nos marchés publics et en faire une obligation lorsque la réciprocité de l'accès des entreprises européennes aux marchés publics des pays tiers n'est pas réellement assurée. Nous proposons également de mettre en place au niveau européen une offre significative de "crédit/assurance export", via la Banque européenne d'investissement (BEI) ou les établissements financiers nationaux, pour les contrats obtenus dans des pays tiers par les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes des secteurs stratégiques.

- 11.** Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Nous devons construire la transition verte avec, et non pas contre, les TPE PME. Nous proposons pour cela de mettre en place un moratoire sur les directives CSRD et devoir de vigilance, dont le coût est prohibitif pour nos entreprises. En matière énergétique, on le voit, la crise énergétique mine l'industrie française : la hausse des prix de l'énergie, causée notamment par le désengagement d'Emmanuel Macron sur le nucléaire pendant des années (et avant lui son mentor, François Hollande) a rendu la France encore plus dépendante de sources d'énergie venant de l'étranger. A cause de l'envolée des prix de l'énergie, les coûts de production de l'industrie manufacturière sur le marché français ont augmenté de + 11,3 % entre janvier 2022 et juillet 2023, et de + 9,7 % pour l'industrie globale (agroalimentaire, transport, équipements électroniques, etc.)¹. Nous proposons de conditionner les primes à la transition écologique et énergétique des particuliers à la création d'emploi d'artisans locaux afin de favoriser les TPE/PME des territoires. Cela nécessitera de créer un indice d'enracinement, calculé sur la base de la localité de l'entreprise choisie et de l'origine des matériaux employés.

Au sein de l'UE, chaque État membre doit être libre de déterminer son mix énergétique et la part d'énergies renouvelables qu'il souhaite tant que sa production énergétique est décarbonée. Nous faisons le choix du nucléaire pour apporter aux Européens une énergie décarbonée, autonome, et à plus faible coût. L'arrêt des subventions massives aux énergies renouvelables permettra de faire baisser le coût de l'énergie et de rendre du pouvoir d'achat. Enfin, la transformation de nos industries, de nos transports, de nos logements pour lutter et s'adapter au changement climatique nécessite des investissements considérables, d'abord dans la recherche et l'innovation, ensuite dans la mise en œuvre. Un soutien public est nécessaire, notamment lorsque les entreprises européennes innovantes doivent faire face au soutien apporté à leurs concurrents chinois ou américains.

12. La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

*Le rétablissement des comptes publics de la France est pour nous une priorité : il faut de toute urgence un choc de baisse des dépenses publiques pour assainir nos finances et pouvoir baisser les prélèvements obligatoires. Nous voulons ramener les prélèvements obligatoires à la moyenne européenne en deux quinquennats (-180 milliards d'euros de dépenses). La France doit en effet aligner son niveau global de fiscalité (48% du PIB selon Eurostat, le record mondial) sur la moyenne des pays de l'Union européenne (41,8%). Nous proposons une **première étape grâce à une réduction des dépenses publiques de 100 Mds**. Cette réduction permettra de financer pour 20 Mds la réduction du déficit public, pour 10 Mds notre effort de Défense nationale et pour 60 Mds des baisses de prélèvements obligatoires (PO). Le seul moyen d'envisager un retour à l'équilibre budgétaire et de créer un **choc de baisse dans les dépenses publiques de 100 Mds d'euros**. La Cour des comptes rappelle que le Gouvernement **devra réaliser au moins 50 milliards d'euros d'économie par an entre 2025 et 2027**. Les coups de rabot, les annonces de pacotille ne suffiront pas, notamment car les prévisions de croissance ne sont pas optimistes. Nous avons déjà fait des propositions solides avec 25 Mds d'économies dans notre contre-budget pour l'année 2024 en octobre 2023, le Gouvernement n'en a tenu aucun compte. Nous proposons par exemple une réforme de l'assurance-chômage pour une économie de 6 Mds d'euros en alignant la durée de travaillé nécessaire pour bénéficier du chômage sur l'Allemagne (12 mois). Pour cela, nous disposons de plusieurs leviers :*

- ***réduire le nombre de fonctionnaires** (rationalisation, réforme de la fonction publique) et lutter contre les dérives bureaucratiques (suppressions ou fusions parmi les 42 agences et 438 opérateurs) ;*
- ***réformer des structures publiques et évaluer les politiques publiques** pour les rendre plus efficaces tout en diminuant leurs coûts ;*
- ***réduire les dépenses sociales** (en corrigeant les dérives de l'État social), notamment en fusionnant les minima sociaux, en instaurant l'allocation sociale unique, en plafonnant les allocations non contributives, en luttant contre la fraude sociale, en réduisant les dépenses relatives à l'immigration et en réformant l'assurance-chômage ;*
- ***instaurer une règle d'or budgétaire dans la Constitution** (pas de possibilité d'endettement pour des dépenses de fonctionnement), incluant la destitution automatique du Premier ministre et du ministre des finances en cas d'insincérité budgétaire avec interdiction d'exercer des fonctions gouvernementales.*

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Les pénuries de mains d'œuvres et les tensions de recrutement ne doivent pas justifier le laxisme de notre politique migratoire. Chez Les Républicains, notre réponse face à l'immigration illégale est d'une grande fermeté. Nous sommes convaincus qu'une action forte et simultanée est nécessaire, à la fois au niveau français et européen, pour reprendre le contrôle de nos frontières et choisir librement qui a le droit de résider sur notre territoire. Les Républicains proposent depuis un an une réforme constitutionnelle pour mettre en place des quotas migratoires annuels votés par le Parlement (y compris pour le regroupement familial), expulser systématiquement les étrangers qui présentent un danger pour l'ordre public du territoire français et traiter les demandes d'asile dans des centres fermés comme cela se pratique déjà dans plusieurs pays de l'Union européenne.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...) ?**

Face à la crise du Logement, nous avons, chez Les Républicains, identifié un certain nombre de propositions qui permettraient à la fois de répondre aux besoins des entreprises du BTP et des professions libérales ainsi qu'aux salariés qui font face à la pénurie de logement. Nos propositions concernent à la fois le niveau national et le niveau européen et incluent notamment :

- **L'abrogation de la partie de la loi Climat et Résilience et du décret sur le DPE** qui interdisent la mise en location des logements mal classés. Il s'agit également d'un véritable message envoyé aux Français qui font face à la crise du logement : aujourd'hui, **près d'un logement sur cinq vendu en France est une passoire énergétique**. Les Français n'ont pas d'autres choix que d'accéder à ce type de logements, c'est en quelque sorte une réponse à court terme qui envoie un message clair. En Allemagne, les coûts de construction de nouveaux logements explosent en raison de normes d'efficacité énergétique de plus en plus exigeantes.
- **La révision de la logique d'étiquettes des DPE** (national, proposition de l'institut Sapiens) : Cela permettra de libérer beaucoup de logements de la folie des DPE et une évaluation plus juste en prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre.
- **Faire de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) la Banque européenne du logement sur le modèle de la banque européenne du climat**. Elle peut financer la construction de logements partout en Europe : des collectivités pour de l'habitat intermédiaire ou les entreprises actives dans la construction de logements.
- **Créer un Fonds européen pour le logement** : Il s'agirait d'un fonds spécifique dédié au financement de l'accès au logement ouvert aux primo-accédants à la propriété, par exemple, entre 25 et 35 ans partout en Europe en apportant un chèque de 10 % du montant de l'achat dans la limite de 30.000 euros.
- **S'attaquer au problème des logements vacants** en refondant la fiscalité du logement afin de la faire peser sur l'usufruit et non sur l'usage (suppression de la taxation des loyers) : La question des 3 000 000 de logements vacants est quelque chose qui peut toucher les gens. Si on arrivait à en remettre ne serait-ce qu'un million sur le marché, ce serait l'équivalent de plusieurs années de constructions neuves.
- **Libérer la contrainte qui pèse sur les baux en France** en simplifiant les contrats de location et en facilitant l'expulsion en cas de squat ou de non-paiement du loyer
- **Proposer un crédit d'impôt carbone** sur la rénovation de logements
- **Mettre en place un système de provision obligatoire** sur les loyers reçus par les propriétaires de « passoires thermiques » (l'idée est d'obliger les propriétaires à consigner un % du loyer reçu pour financer la rénovation)

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès

facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

*Une réflexion doit indéniablement être menée pour faire évoluer le régime de microentreprise afin qu'il joue pleinement son rôle de tremplin vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives. Nous souhaitons par ailleurs redonner du **pouvoir de transmettre** aux entreprises. Un chef d'entreprise qui a travaillé toute sa vie devrait pouvoir transmettre librement le fruit de son travail à ses enfants. **La transmission des entreprises familiales doit être totalement défiscalisée, comme en Allemagne, tant que les moyens de production restent dans la famille.***

16. Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?

*Nous souhaitons **restaurer un cadre concurrentiel qui mette fin à la naïveté des gouvernements successifs au sujet de certaines plateformes.** Les pratiques concurrentielles déloyales de certaines plateformes (notamment en matière de fraude aux cotisations sociales) imposent une réaction ferme. Une requalification en salariat des activités de certaines plateformes nous semble également nécessaire, tout comme la mise en place d'accords sectoriels garantissant les conditions de travail équitables pour les travailleurs des plateformes. Au niveau européen, nous proposons que l'Union européenne interdise les plateformes sous le contrôle de gouvernements autoritaires.*